*Commune de LONGUEIL SAINTE MARIE*

# RELEVE DE DECISIONS - CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le treize octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Violaine PIERRE.

Etaient présents : Laurence BERTRAND, Delphine CARON, Chantal CHARPENTIER, David DENOYELLES, Jean-Sébastien GRAINDORGE, Sabrina HILLEBRAND, Cina JOVIAL, Stéphane JUNG, Baptiste LECAT, Fabrice LOCMENT, Elodie LORENT, Charlotte LUISIN, Frédéric MULLER, Violaine PIERRE, Sébastien HARLE D'OPHOVE, Valérie GARNET, Jacqueline MOREL

Etait absent représenté : Marc ABIME donne pouvoir à Cina JOVIAL

Etait absent excusé : Stanislas BARTHELEMY

| | | |
|---|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice | : | 19 |
| Nombre de conseillers présents et représentés | : | 18 |

A été élue secrétaire de séance : Madame Laurence BERTRAND

Le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2026 a été approuvé à l'unanimité.

✓ ***MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DES TARIFS DES JARDINS FAMILIAUX – ANNEE 2027***

Reporté au prochain conseil municipal

✓ ***TARIFS DE LOCATION DES SALLES – ANNEE 2027***

L'assemblée, à l'unanimité, décide de reconduire les tarifs de location des salles pour l'année 2027.

✓ ***TARIF DES CONCESSIONS DE CIMETIERE – ANNEE 2027***

L'assemblée, à l'unanimité, décide de reconduire les tarifs des concessions de cimetière pour l'année 2027.

✓ ***TARIF D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC***

L'assemblée, à l'unanimité, décide de reconduire les tarifs d'occupation du domaine public pour l'année 2027.

✓ ***SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION JUDO DE LONGUEIL SAINTE MARIE***

L'assemblée, à l'unanimité, décide :

- **D'attribuer** une subvention exceptionnelle d'un montant de 130 € à l'association de Judo.
- **D'imputer** cette dépense sur le budget de l'exercice en cours, au chapitre et à l'article budgétaire correspondants.
- **D'autoriser** Madame la Maire (ou son représentant) à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

✓ ***ADHESION AU CINE RURAL 60 – ANNEE 2027***

L'assemblée, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le renouvellement de l'adhésion** de la commune à l'association « Ciné Rural 60 »

- **D'approuver les termes de la convention de partenariat** à intervenir avec l'association, fixant les modalités techniques et organisationnelles des séances de projection,
- **De retenir la formule annuelle** de 9 dates publique + séances de groupe, moyennant la participation financière forfaitaire de la commune s'élevant à 540 €.
- **- De prendre acte des tarifs publics** pratiqués aux entrées fixées par le circuit (**5 €** tarif plein et **4 €** tarif réduit (moins de 16 ans et personnes détentrices de la carte de soutien)
- **De désigner** en qualité de représentants de la commune aux assemblées de l'association :
    - **Délégué titulaire :** Myriane MERCIER
    - **Délégué suppléant :** Cina JOVIAL
- **D'autoriser** Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

✓ **D'inscrire les crédits** correspondants au budget communal de l'année 2027.

✓ ***CONVENTION AVEC LA SOCIETE DE PROTECTION DES ANIMAUX (SPA) CONCERNANT LA PRESTATION DE SERVICE DE FOURRIERE ANIMALE POUR 2027***

L'assemblée, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame la Maire à signer la convention avec la SPA pour la période 2027-2029.

✓ ***ADHESION AU CAUE 60***

L'assemblée, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** l'adhésion de la commune au CAUE de l'Oise pour l'année 2026 (et renouvelable par reconduction tacite) ;
- **Désigner Laurence BERTRAND, adjointe au maire,** pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale du CAUE ;
- **D'autoriser** Madame la Maire à signer le bulletin d'adhésion ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'imputer** les dépenses correspondantes au chapitre 011 article 6281 - Concours divers du budget principal de l'exercice 2026.

✓ ***AUTORISATION DE LA MAIRE POUR RESILIATION PARTIELLE DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE CONCERNANT L'ELEMENT DE MISSION COMPLEMENTAIRE « MOBILIER » AU MOTIF D'INTERET GENERAL***

L'assemblée, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser** Madame la Maire à procéder à la résiliation partielle du marché de maîtrise d'œuvre concernant l'élément de mission complémentaire « mobilier » attribué au groupement VINCENT GLORIA & LEVISALLES / ME2CO / SCYNA 4 / BET CHOULET / CDB ACOUSTIQUE / BIM BAM BOOM - 28 Boulevard Poissonnière - 75009 PARIS notifié le 31/01/2025 pour motif d'intérêt général.
- **D'autoriser** Madame la Maire à signer tous les documents afférents à cette résiliation partielle pour motif d'intérêt général.

Longueil Sainte Marie, le 15 octobre 2026
La Maire,
Violaine PIERRE,

MAIRIE de LONGUEIL - SAINTE MARIE (OISE)